

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
118 St-James
FRIBOURG

ABONNEMENTS
C. Suisse 120 6 - 7 - 14 -
Etranger 130 6 - 14 - 28 -
Veuillez envoyer de poste ou charger de
payer le prix de l'abonnement en
monnaie suisse de 10 cent.
Comptes de chaque postal 118 St.
O. L. X.

Journal politique, religieux, social

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, Suisse 15 cent.
La Suisse... 30
L'Argovie... 45
L'Emmenthal... 60
L'Obwald... 75
L'Unterwald... 90
L'Appenzel... 105
L'Valais... 120
L'Glarus... 135
L'Lucerne... 150
L'Zoug... 165
L'Basel... 180
L'Soleure... 195
L'Schaffhouse... 210
L'Appenzel... 225
L'Valais... 240
L'Glarus... 255
L'Lucerne... 270
L'Zoug... 285
L'Basel... 300
L'Soleure... 315
L'Schaffhouse... 330
L'Appenzel... 345
L'Valais... 360
L'Glarus... 375
L'Lucerne... 390
L'Zoug... 405
L'Basel... 420
L'Soleure... 435
L'Schaffhouse... 450
L'Appenzel... 465
L'Valais... 480
L'Glarus... 495
L'Lucerne... 510
L'Zoug... 525
L'Basel... 540
L'Soleure... 555
L'Schaffhouse... 570
L'Appenzel... 585
L'Valais... 600
L'Glarus... 615
L'Lucerne... 630
L'Zoug... 645
L'Basel... 660
L'Soleure... 675
L'Schaffhouse... 690
L'Appenzel... 705
L'Valais... 720
L'Glarus... 735
L'Lucerne... 750
L'Zoug... 765
L'Basel... 780
L'Soleure... 795
L'Schaffhouse... 810
L'Appenzel... 825
L'Valais... 840
L'Glarus... 855
L'Lucerne... 870
L'Zoug... 885
L'Basel... 900
L'Soleure... 915
L'Schaffhouse... 930
L'Appenzel... 945
L'Valais... 960
L'Glarus... 975
L'Lucerne... 990
L'Zoug... 1005
L'Basel... 1020
L'Soleure... 1035
L'Schaffhouse... 1050
L'Appenzel... 1065
L'Valais... 1080
L'Glarus... 1095
L'Lucerne... 1110
L'Zoug... 1125
L'Basel... 1140
L'Soleure... 1155
L'Schaffhouse... 1170
L'Appenzel... 1185
L'Valais... 1200
L'Glarus... 1215
L'Lucerne... 1230
L'Zoug... 1245
L'Basel... 1260
L'Soleure... 1275
L'Schaffhouse... 1290
L'Appenzel... 1305
L'Valais... 1320
L'Glarus... 1335
L'Lucerne... 1350
L'Zoug... 1365
L'Basel... 1380
L'Soleure... 1395
L'Schaffhouse... 1410
L'Appenzel... 1425
L'Valais... 1440
L'Glarus... 1455
L'Lucerne... 1470
L'Zoug... 1485
L'Basel... 1500
L'Soleure... 1515
L'Schaffhouse... 1530
L'Appenzel... 1545
L'Valais... 1560
L'Glarus... 1575
L'Lucerne... 1590
L'Zoug... 1605
L'Basel... 1620
L'Soleure... 1635
L'Schaffhouse... 1650
L'Appenzel... 1665
L'Valais... 1680
L'Glarus... 1695
L'Lucerne... 1710
L'Zoug... 1725
L'Basel... 1740
L'Soleure... 1755
L'Schaffhouse... 1770
L'Appenzel... 1785
L'Valais... 1800
L'Glarus... 1815
L'Lucerne... 1830
L'Zoug... 1845
L'Basel... 1860
L'Soleure... 1875
L'Schaffhouse... 1890
L'Appenzel... 1905
L'Valais... 1920
L'Glarus... 1935
L'Lucerne... 1950
L'Zoug... 1965
L'Basel... 1980
L'Soleure... 1995
L'Schaffhouse... 2010
L'Appenzel... 2025
L'Valais... 2040
L'Glarus... 2055
L'Lucerne... 2070
L'Zoug... 2085
L'Basel... 2100
L'Soleure... 2115
L'Schaffhouse... 2130
L'Appenzel... 2145
L'Valais... 2160
L'Glarus... 2175
L'Lucerne... 2190
L'Zoug... 2205
L'Basel... 2220
L'Soleure... 2235
L'Schaffhouse... 2250
L'Appenzel... 2265
L'Valais... 2280
L'Glarus... 2295
L'Lucerne... 2310
L'Zoug... 2325
L'Basel... 2340
L'Soleure... 2355
L'Schaffhouse... 2370
L'Appenzel... 2385
L'Valais... 2400
L'Glarus... 2415
L'Lucerne... 2430
L'Zoug... 2445
L'Basel... 2460
L'Soleure... 2475
L'Schaffhouse... 2490
L'Appenzel... 2505
L'Valais... 2520
L'Glarus... 2535
L'Lucerne... 2550
L'Zoug... 2565
L'Basel... 2580
L'Soleure... 2595
L'Schaffhouse... 2610
L'Appenzel... 2625
L'Valais... 2640
L'Glarus... 2655
L'Lucerne... 2670
L'Zoug... 2685
L'Basel... 2700
L'Soleure... 2715
L'Schaffhouse... 2730
L'Appenzel... 2745
L'Valais... 2760
L'Glarus... 2775
L'Lucerne... 2790
L'Zoug... 2805
L'Basel... 2820
L'Soleure... 2835
L'Schaffhouse... 2850
L'Appenzel... 2865
L'Valais... 2880
L'Glarus... 2895
L'Lucerne... 2910
L'Zoug... 2925
L'Basel... 2940
L'Soleure... 2955
L'Schaffhouse... 2970
L'Appenzel... 2985
L'Valais... 3000
L'Glarus... 3015
L'Lucerne... 3030
L'Zoug... 3045
L'Basel... 3060
L'Soleure... 3075
L'Schaffhouse... 3090
L'Appenzel... 3105
L'Valais... 3120
L'Glarus... 3135
L'Lucerne... 3150
L'Zoug... 3165
L'Basel... 3180
L'Soleure... 3195
L'Schaffhouse... 3210
L'Appenzel... 3225
L'Valais... 3240
L'Glarus... 3255
L'Lucerne... 3270
L'Zoug... 3285
L'Basel... 3300
L'Soleure... 3315
L'Schaffhouse... 3330
L'Appenzel... 3345
L'Valais... 3360
L'Glarus... 3375
L'Lucerne... 3390
L'Zoug... 3405
L'Basel... 3420
L'Soleure... 3435
L'Schaffhouse... 3450
L'Appenzel... 3465
L'Valais... 3480
L'Glarus... 3495
L'Lucerne... 3510
L'Zoug... 3525
L'Basel... 3540
L'Soleure... 3555
L'Schaffhouse... 3570
L'Appenzel... 3585
L'Valais... 3600
L'Glarus... 3615
L'Lucerne... 3630
L'Zoug... 3645
L'Basel... 3660
L'Soleure... 3675
L'Schaffhouse... 3690
L'Appenzel... 3705
L'Valais... 3720
L'Glarus... 3735
L'Lucerne... 3750
L'Zoug... 3765
L'Basel... 3780
L'Soleure... 3795
L'Schaffhouse... 3810
L'Appenzel... 3825
L'Valais... 3840
L'Glarus... 3855
L'Lucerne... 3870
L'Zoug... 3885
L'Basel... 3900
L'Soleure... 3915
L'Schaffhouse... 3930
L'Appenzel... 3945
L'Valais... 3960
L'Glarus... 3975
L'Lucerne... 3990
L'Zoug... 4005
L'Basel... 4020
L'Soleure... 4035
L'Schaffhouse... 4050
L'Appenzel... 4065
L'Valais... 4080
L'Glarus... 4095
L'Lucerne... 4110
L'Zoug... 4125
L'Basel... 4140
L'Soleure... 4155
L'Schaffhouse... 4170
L'Appenzel... 4185
L'Valais... 4200
L'Glarus... 4215
L'Lucerne... 4230
L'Zoug... 4245
L'Basel... 4260
L'Soleure... 4275
L'Schaffhouse... 4290
L'Appenzel... 4305
L'Valais... 4320
L'Glarus... 4335
L'Lucerne... 4350
L'Zoug... 4365
L'Basel... 4380
L'Soleure... 4395
L'Schaffhouse... 4410
L'Appenzel... 4425
L'Valais... 4440
L'Glarus... 4455
L'Lucerne... 4470
L'Zoug... 4485
L'Basel... 4500
L'Soleure... 4515
L'Schaffhouse... 4530
L'Appenzel... 4545
L'Valais... 4560
L'Glarus... 4575
L'Lucerne... 4590
L'Zoug... 4605
L'Basel... 4620
L'Soleure... 4635
L'Schaffhouse... 4650
L'Appenzel... 4665
L'Valais... 4680
L'Glarus... 4695
L'Lucerne... 4710
L'Zoug... 4725
L'Basel... 4740
L'Soleure... 4755
L'Schaffhouse... 4770
L'Appenzel... 4785
L'Valais... 4800
L'Glarus... 4815
L'Lucerne... 4830
L'Zoug... 4845
L'Basel... 4860
L'Soleure... 4875
L'Schaffhouse... 4890
L'Appenzel... 4905
L'Valais... 4920
L'Glarus... 4935
L'Lucerne... 4950
L'Zoug... 4965
L'Basel... 4980
L'Soleure... 4995
L'Schaffhouse... 5010
L'Appenzel... 5025
L'Valais... 5040
L'Glarus... 5055
L'Lucerne... 5070
L'Zoug... 5085
L'Basel... 5100
L'Soleure... 5115
L'Schaffhouse... 5130
L'Appenzel... 5145
L'Valais... 5160
L'Glarus... 5175
L'Lucerne... 5190
L'Zoug... 5205
L'Basel... 5220
L'Soleure... 5235
L'Schaffhouse... 5250
L'Appenzel... 5265
L'Valais... 5280
L'Glarus... 5295
L'Lucerne... 5310
L'Zoug... 5325
L'Basel... 5340
L'Soleure... 5355
L'Schaffhouse... 5370
L'Appenzel... 5385
L'Valais... 5400
L'Glarus... 5415
L'Lucerne... 5430
L'Zoug... 5445
L'Basel... 5460
L'Soleure... 5475
L'Schaffhouse... 5490
L'Appenzel... 5505
L'Valais... 5520
L'Glarus... 5535
L'Lucerne... 5550
L'Zoug... 5565
L'Basel... 5580
L'Soleure... 5595
L'Schaffhouse... 5610
L'Appenzel... 5625
L'Valais... 5640
L'Glarus... 5655
L'Lucerne... 5670
L'Zoug... 5685
L'Basel... 5700
L'Soleure... 5715
L'Schaffhouse... 5730
L'Appenzel... 5745
L'Valais... 5760
L'Glarus... 5775
L'Lucerne... 5790
L'Zoug... 5805
L'Basel... 5820
L'Soleure... 5835
L'Schaffhouse... 5850
L'Appenzel... 5865
L'Valais... 5880
L'Glarus... 5895
L'Lucerne... 5910
L'Zoug... 5925
L'Basel... 5940
L'Soleure... 5955
L'Schaffhouse... 5970
L'Appenzel... 5985
L'Valais... 6000
L'Glarus... 6015
L'Lucerne... 6030
L'Zoug... 6045
L'Basel... 6060
L'Soleure... 6075
L'Schaffhouse... 6090
L'Appenzel... 6105
L'Valais... 6120
L'Glarus... 6135
L'Lucerne... 6150
L'Zoug... 6165
L'Basel... 6180
L'Soleure... 6195
L'Schaffhouse... 6210
L'Appenzel... 6225
L'Valais... 6240
L'Glarus... 6255
L'Lucerne... 6270
L'Zoug... 6285
L'Basel... 6300
L'Soleure... 6315
L'Schaffhouse... 6330
L'Appenzel... 6345
L'Valais... 6360
L'Glarus... 6375
L'Lucerne... 6390
L'Zoug... 6405
L'Basel... 6420
L'Soleure... 6435
L'Schaffhouse... 6450
L'Appenzel... 6465
L'Valais... 6480
L'Glarus... 6495
L'Lucerne... 6510
L'Zoug... 6525
L'Basel... 6540
L'Soleure... 6555
L'Schaffhouse... 6570
L'Appenzel... 6585
L'Valais... 6600
L'Glarus... 6615
L'Lucerne... 6630
L'Zoug... 6645
L'Basel... 6660
L'Soleure... 6675
L'Schaffhouse... 6690
L'Appenzel... 6705
L'Valais... 6720
L'Glarus... 6735
L'Lucerne... 6750
L'Zoug... 6765
L'Basel... 6780
L'Soleure... 6795
L'Schaffhouse... 6810
L'Appenzel... 6825
L'Valais... 6840
L'Glarus... 6855
L'Lucerne... 6870
L'Zoug... 6885
L'Basel... 6900
L'Soleure... 6915
L'Schaffhouse... 6930
L'Appenzel... 6945
L'Valais... 6960
L'Glarus... 6975
L'Lucerne... 6990
L'Zoug... 7005
L'Basel... 7020
L'Soleure... 7035
L'Schaffhouse... 7050
L'Appenzel... 7065
L'Valais... 7080
L'Glarus... 7095
L'Lucerne... 7110
L'Zoug... 7125
L'Basel... 7140
L'Soleure... 7155
L'Schaffhouse... 7170
L'Appenzel... 7185
L'Valais... 7200
L'Glarus... 7215
L'Lucerne... 7230
L'Zoug... 7245
L'Basel... 7260
L'Soleure... 7275
L'Schaffhouse... 7290
L'Appenzel... 7305
L'Valais... 7320
L'Glarus... 7335
L'Lucerne... 7350
L'Zoug... 7365
L'Basel... 7380
L'Soleure... 7395
L'Schaffhouse... 7410
L'Appenzel... 7425
L'Valais... 7440
L'Glarus... 7455
L'Lucerne... 7470
L'Zoug... 7485
L'Basel... 7500
L'Soleure... 7515
L'Schaffhouse... 7530
L'Appenzel... 7545
L'Valais... 7560
L'Glarus... 7575
L'Lucerne... 7590
L'Zoug... 7605
L'Basel... 7620
L'Soleure... 7635
L'Schaffhouse... 7650
L'Appenzel... 7665
L'Valais... 7680
L'Glarus... 7695
L'Lucerne... 7710
L'Zoug... 7725
L'Basel... 7740
L'Soleure... 7755
L'Schaffhouse... 7770
L'Appenzel... 7785
L'Valais... 7800
L'Glarus... 7815
L'Lucerne... 7830
L'Zoug... 7845
L'Basel... 7860
L'Soleure... 7875
L'Schaffhouse... 7890
L'Appenzel... 7905
L'Valais... 7920
L'Glarus... 7935
L'Lucerne... 7950
L'Zoug... 7965
L'Basel... 7980
L'Soleure... 7995
L'Schaffhouse... 8010
L'Appenzel... 8025
L'Valais... 8040
L'Glarus... 8055
L'Lucerne... 8070
L'Zoug... 8085
L'Basel... 8100
L'Soleure... 8115
L'Schaffhouse... 8130
L'Appenzel... 8145
L'Valais... 8160
L'Glarus... 8175
L'Lucerne... 8190
L'Zoug... 8205
L'Basel... 8220
L'Soleure... 8235
L'Schaffhouse... 8250
L'Appenzel... 8265
L'Valais... 8280
L'Glarus... 8295
L'Lucerne... 8310
L'Zoug... 8325
L'Basel... 8340
L'Soleure... 8355
L'Schaffhouse... 8370
L'Appenzel... 8385
L'Valais... 8400
L'Glarus... 8415
L'Lucerne... 8430
L'Zoug... 8445
L'Basel... 8460
L'Soleure... 8475
L'Schaffhouse... 8490
L'Appenzel... 8505
L'Valais... 8520
L'Glarus... 8535
L'Lucerne... 8550
L'Zoug... 8565
L'Basel... 8580
L'Soleure... 8595
L'Schaffhouse... 8610
L'Appenzel... 8625
L'Valais... 8640
L'Glarus... 8655
L'Lucerne... 8670
L'Zoug... 8685
L'Basel... 8700
L'Soleure... 8715
L'Schaffhouse... 8730
L'Appenzel... 8745
L'Valais... 8760
L'Glarus... 8775
L'Lucerne... 8790
L'Zoug... 8805
L'Basel... 8820
L'Soleure... 8835
L'Schaffhouse... 8850
L'Appenzel... 8865
L'Valais... 8880
L'Glarus... 8895
L'Lucerne... 8910
L'Zoug... 8925
L'Basel... 8940
L'Soleure... 8955
L'Schaffhouse... 8970
L'Appenzel... 8985
L'Valais... 9000
L'Glarus... 9015
L'Lucerne... 9030
L'Zoug... 9045
L'Basel... 9060
L'Soleure... 9075
L'Schaffhouse... 9090
L'Appenzel... 9105
L'Valais... 9120
L'Glarus... 9135
L'Lucerne... 9150
L'Zoug... 9165
L'Basel... 9180
L'Soleure... 9195
L'Schaffhouse... 9210
L'Appenzel... 9225
L'Valais... 9240
L'Glarus... 9255
L'Lucerne... 9270
L'Zoug... 9285
L'Basel... 9300
L'Soleure... 9315
L'Schaffhouse... 9330
L'Appenzel... 9345
L'Valais... 9360
L'Glarus... 9375
L'Lucerne... 9390
L'Zoug... 9405
L'Basel... 9420
L'Soleure... 9435
L'Schaffhouse... 9450
L'Appenzel... 9465
L'Valais... 9480
L'Glarus... 9495
L'Lucerne... 9510
L'Zoug... 9525
L'Basel... 9540
L'Soleure... 9555
L'Schaffhouse... 9570
L'Appenzel... 9585
L'Valais... 9600
L'Glarus... 9615
L'Lucerne... 9630
L'Zoug... 9645
L'Basel... 9660
L'Soleure... 9675
L'Schaffhouse... 9690
L'Appenzel... 9705
L'Valais... 9720
L'Glarus... 9735
L'Lucerne... 9750
L'Zoug... 9765
L'Basel... 9780
L'Soleure... 9795
L'Schaffhouse... 9810
L'Appenzel... 9825
L'Valais... 9840
L'Glarus... 9855
L'Lucerne... 9870
L'Zoug... 9885
L'Basel... 9900
L'Soleure... 9915
L'Schaffhouse... 9930
L'Appenzel... 9945
L'Valais... 9960
L'Glarus... 9975
L'Lucerne... 9990
L'Zoug... 10005

Nouvelles du jour

L'attente italienne. Les perplexités de la Roumanie.

Les journaux italiens continuent à parler d'importants mouvements de troupes austro-allemandes, qui s'effectuent derrière la barrière montagnaise séparant les deux vallées de la Brenta et du Piave. Bataillons et camions automobiles défilent continuellement sur les routes qui mènent vers le plateau des Sept-Communes. Les Italiens se demandent toutefois s'il n'y a pas là une ruse de l'ennemi pour détourner leur attention et les tromper sur ses vraies intentions. Pourtant, de nombreux indices leur font croire à une nouvelle offensive de l'ennemi. Ils prétendent savoir que le général Krobatin, qui commandait un détachement descendu du front des Alpes Carniques par les vallées du haut Piave et du Cordevote, et qui est venu s'enchaîner entre l'armée autrichienne du Trentin et l'armée Below, venue de l'Isongo, aurait demandé des renforts à Below, qui, de son côté, aurait quitté la ligne du Piave, en laissant la garde de ce secteur au seul Borovick.

L'armée Below aurait remonté le Piave et serait aujourd'hui concentrée dans les montagnes dominant la plaine. Nous enregistrons, sans les garantir, ces bruits de déplacements d'armées; nous rapplons que, vers la mi-novembre, Krobatin avait disparu des communications austro-allemandes et que l'armée du Trentin donnait alors la main directement à l'armée Below. Notons encore que les termes d'un entretien que Hindenburg et Ludendorff ont eu avec un journaliste de Vienne feraient croire que les opérations de Venétie sont closes, pour l'état-major austro-allemand. Ludendorff a parlé du front français, du front de Macédoine et du front roumain en termes sibyllins qui engageaient à se tenir prêt à toutes les surprises... même ailleurs.

que: le trône du tsar, auquel le trône roumain s'appuyait, s'est effondré; la Russie est devenue une république socialiste; l'armée russe conclut un armistice avec l'ennemi. Que va devenir l'armée roumaine? A Berlin, on déclare que l'armistice ne concerne que le front purement russe et qu'il faudrait des négociations particulières, dans lesquelles le gouvernement roumain devrait intervenir, pour étendre la suspension des hostilités au front roumain, sur lequel se trouvent, comme on sait, des troupes russes mêlées aux troupes du roi Ferdinand.

D'après une information Havas, les Alliés espèrent sauver de la catastrophe le sud de la Russie et la Roumanie, en créant une zone de résistance, grâce à l'armée russo-roumaine, à celle de l'Ukraine, aux Cosaques et à la flotte de la mer Noire. Le général roumain Iliesco a donné à ce sujet, à un journal de Paris, des assurances optimistes. Mais on s'étonne qu'il ait pu faire fond sur la flotte de la mer Noire, dont les équipages sont animés du plus pur esprit révolutionnaire; on sait qu'Odessa est depuis longtemps un des principaux foyers de l'anarchie russe. Le général Iliesco s'est trompé également en ce qui concerne l'armée de l'Ukraine; la république ukrainienne trouve le nouveau régime russe bien plus rassurant pour ses visées d'indépendance que le régime précédent. La prise de possession du quartier général russe, à Mohilef, par les nouveaux gouvernants, achève de ruiner ces fragiles espoirs et consomme l'isolement de la Roumanie, qui va se trouver dans la plus terrible des situations.

maîtres de trente-cinq villes, dont: Pétrograd, Moscou, Kief, Nijni-Novgorod, Charkof, Odessa, Iekaterinoslaf, Saratof, Kasan, Rostof, Reval, Pskof, Minsk, Arkhangel, Tver, Narva, Astrakan, Voronège, Vladivostock, pour ne citer que les plus connues.

Après avoir annoncé que les Etats-Unis prendraient une attitude très énergique à l'égard du nouveau régime russe, on a fait savoir hier que le gouvernement américain s'était ravisé et ferait en sorte de ne pas brusquer les maximalistes. De fait, on publie aujourd'hui un radiogramme de Tsarskoïe Sélo daté du 2 décembre, relatant une démarche du chef de la mission militaire américaine, général Johnson, auprès du commissaire pour les affaires étrangères Trozky. Le général Johnson aurait dit qu'il venait pour prendre contact et s'informer si la Russie continuerait à faire cause commune avec les Alliés. Trozky répondit que le peuple russe voulait la paix générale, que les négociations qui allaient s'engager avec les empires centraux se dérouleraient au grand jour et que les Alliés, ayant toute facilité d'en suivre le cours, pourraient y adhésier quand bon leur semblerait.

Le général Johnson aurait dit alors qu'il n'élèverait pas de protestation, que le temps des protestations et des menaces était passé et qu'il était prêt à faire une déclaration au sujet de certaines paroles prononcées par des membres de la mission militaire américaine. Trozky répondit qu'il n'attachait aucune importance aux formalités protocolaires et qu'il lui suffisait de retenir la déclaration du général comme quoi les protestations et les menaces étaient hors de saison. Les attaques anglaises au sud-est d'Ypres, dont parlait le bulletin de Londres publié hier en Dernière Heure, ont eu pour résultat un léger gain de terrain près de Gheluvelt. Les attaques allemandes au sud de Cambrai, qui, selon le même communiqué britannique, ont quelque peu refoulé les lignes anglaises du secteur Marcoing-Gonnelieu, ont coûté aux Anglais, d'après le bulletin allemand, la perte du hameau de La Vacquerie, près de Villers-Plouich.

AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 4 décembre.

Les droits politiques des insolubles et faillis

Le cap de l'ouverture est franchi. Nous voici déjà engagés dans la plénière des affaires courantes. Le Conseil des Etats a entamé aujourd'hui la discussion d'un projet de loi qui a eu beaucoup de peine à passer au Conseil national. Ce projet est issu du zèle, intempestif selon les uns, très louable selon les autres, de M. Edouard Muller, chef du Département de justice et police. Quelle nécessité et quelle urgence y avait-il, en ce temps de guerre, de légiférer sur les conséquences de droit public de la saisie infructueuse et de la faillite? Les législations cantonales ne sont-elles pas suffisantes en cette matière? Répondant à ces questions, le Conseil fédéral a répondu que l'art. 66 de la constitution fédérale attribue à la Confédération le droit de fixer par une loi fédérale les limites dans lesquelles un citoyen suisse peut être privé de ses droits politiques. Or, cette législation fédérale n'a pas encore vu le jour. Le peuple suisse a repoussé tous les projets de loi qu'on lui a soumis dans ce sens.

Mais ces échecs antérieurs de la législation fédérale ne doivent-ils pas, au contraire, engager le Conseil fédéral et les Chambres à ne pas renoueler une tentative deux fois avortée? Le chef du Département de justice et police n'est pas embarrassé pour autant. Il fait observer que, précisément, la situation économique engendrée par les événements actuels a déterminé beaucoup de cas d'insolvabilité auxquels il serait injuste d'appliquer les dispositions rigoureuses de certaines législations cantonales, qui privent les insolubles et les faillis de leurs droits politiques. Le Conseil fédéral a jugé donc le moment très opportun pour donner suite à la motion déposée le 4 avril 1914 par M. le Dr Affolter et ses collègues socialistes, motion prise en considération le 9 avril 1915 par le Conseil national. Invité à réviser la loi fédérale sur les poursuites et la faillite, pour empêcher que la saisie infructueuse et la faillite n'entraînent des conséquences de droit public, le Conseil fédéral va directement au but, en soumettant aux Chambres, en application des art. 66 et 74 de la constitution fédérale, un projet de loi qui pose le principe suivant: « La saisie infructueuse et la faillite comme telles n'entraînent pas la privation du droit de participer aux votations et élections. » Ce principe est tempéré cependant par des réserves, dont la plus importante consiste à excepter du bénéfice de cette loi les insolubles et les faillis qui se sont rendus coupables d'actes réprimés par la loi pénale. Il s'en est fallu d'une voix que le Conseil des Etats ne soit pas entré en matière sur ce projet. La proposition de MM. Muheim (Uri) et Wirz (Obwald) de renvoyer cet acte législatif à des temps meilleurs n'a été repoussée que par 18 voix contre 17.

subsistent. Il souligne, par exemple, l'inégalité statutée par la constitution, dans les conditions d'éligibilité au Conseil national. Toute une catégorie honorable de citoyens, les ecclésiastiques, sont déclarés inéligibles comme représentants du peuple, tandis qu'ils restent dignes de représenter les cantons au Conseil des Etats. M. Keller évoque, à ce propos, le souvenir de M. Gottfried Heer, pasteur glaronnais, qui a siégé jusqu'en 1914 au Conseil des Etats, tout en continuant à exercer son ministère. La mémoire de cet aimable collègue est encore gravée dans nos cœurs, ajoute l'orateur argovien. Cette digression de M. Keller vient à l'appui des paroles prononcées hier, au Conseil national, par M. Dancourt, qui a justement fait ressortir cette anomalie frappante: L'inéligibilité des ecclésiastiques au Conseil national et l'éligibilité de ces mêmes ecclésiastiques au Conseil des Etats.

Après l'exposé si complet et si impartial de M. Keller, au nom de la commission, la discussion sur les droits politiques des insolubles et des faillis a pris un tour rapide. Sans se prononcer contre l'entrée en matière, M. Lecler (Glaris) a émis des doutes sur l'opportunité du projet, tandis que M. Henri Scherrer (Saint-Gall) l'a représenté comme une œuvre de justice et de bonne réforme sociale. Le signal de l'opposition formelle au projet a été donné par M. Muheim. Le représentant d'Uri fait valoir contre cette nouvelle loi fédérale les objections que lui inspire son fédéralisme. M. Wirz appuie son collègue conservateur avec l'éloquence insinuante et courtoise qui lui est coutumière. Il trouve qu'il n'y a aucune raison urgente de déposer les cantons de leurs attributions législatives en cette matière. Il y a longtemps, dit-il, que, en Obwald, les débiteurs insolubles ne portent plus le chapeau jaune. Le nombre des citoyens privés de leurs droits politiques, en Obwald, est très peu considérable, comme le prouve la statistique présentée à l'assemblée par M. Keller. Cette statistique détermine l'intervention de M. Winger. Le canton de Lucerne, en effet, aurait, d'après M. Keller, plus de deux mille électeurs privés de leur droit de vote. M. Winger relève les déficiences de ces calculs. Pour avoir une idée exacte de la situation, il faut considérer le pour cent des électeurs inhabiles à voter. Or, avec le 24 %, le canton de Lucerne vient en septième rang, immédiatement après Fribourg. Le premier rang est occupé par Genève, le second par le Valais, ce qui est remarquable pour un canton agricole. La discussion générale a été close par le discours de M. Muller. Le chef du Département de justice et police a dit, entre autres choses, que ce projet est le fruit d'une conviction déjà très ancienne chez lui, bien qu'il ne se sente pas en communion d'idées, sur ce point, avec la majorité du peuple bernois. L'entrée en matière ayant été votée par 18 voix contre 17, le Conseil des Etats abordera demain la discussion par article.

AU CONSEIL NATIONAL

Berne, le 4 décembre.

Journée calme, aujourd'hui. Le Conseil national a discuté les rapports de gestion des départements militaires, des finances et douanes et de l'économie publique. A propos des affaires militaires, deux socialistes, MM. Naine et Platten, ont bien essayé de soulever un débat irritant, mais sans succès. Le député neuchâtelois a évoqué les incidents de La Chaux-de-Fonds. Ce n'était rien, s'écria-t-il; quelques vases cassés, une porte enfoncée, M. Graber introuvable et échangeant, depuis sa cachette, des correspondances avec le commandant de place! Cependant, la ville fut occupée militairement pendant six semaines; 7 à 8 mille soldats y furent rassemblés; les mitrailleuses étaient prêtes et les dragons ont houspillé les femmes qui se rendaient à une réunion. M. Naine proteste contre les mesures prises, sans l'intervention du gouvernement cantonal et donc contrairement à la Constitution. Sèchement, le président fait remarquer qu'on discute le rapport de gestion pour l'année 1916. Un nouvel élu prend la parole: c'est M. Platten, de Zurich. C'est un extrémiste pur sang. Jeune encore, né en 1883, il a réussi, en affichant son internationalisme, à se faire une place prépondérante dans le socialisme zurichois, puis dans l'ensemble du parti. Il prêche l'union libre. Il est opposé à la défense nationale, il est le protecteur des réfractaires. C'est un type étrange, à la figure pâle, toute russe, les cheveux rejetés en arrière. C'est un fantasme qui se confie. Ses paroles, aujourd'hui, sont calmes et modérées, mais son langage trahit la violence des idées; le pauvre Seidel, élogique et patriote, est bien remplacé! M. Platten étale son anticléricalisme contre l'armée. Il parle des « martyrs » de l'antimilitarisme. L'ouvrier proteste que les réfractaires ne doivent pas être jetés dans la prison commune, avec les voleurs et autres criminels vulgaires. Il veut qu'on les traite en condamnés politiques. M. Platten se réserve de déposer une proposition

Un archevêque gouverneur d'Etat au Brésil

Le Momento de Turin annonce la nomination de l'archevêque de Cuyaba, Mgr François Aquino-Correa, comme gouverneur civil du grand Etat de Matto-Grosso, de la Confédération du Brésil. Mgr Aquino-Correa, promu à l'épiscopat en 1914, à l'âge de vingt-neuf ans, appartient à la Congrégation Salésienne de Don Bosco. Depuis quelque temps, l'Etat de Matto-Grosso est en proie à une agitation si intense et si dangereuse qu'on craint de le voir dégénérer en guerre civile. Le président du Brésil a pensé que la grande popularité de l'archevêque de Cuyaba pouvait seule empêcher ce malheur et ramener la paix et l'ordre dans la région. Mgr Aquino-Correa a accepté, à la condition expresse de ne rester en charge que le temps nécessaire pour attendre le but.

Nouvelles diverses

Le Congrès américain s'est ouvert lundi. M. Pichon a rendu compte au Conseil français de la dernière conférence des Alliés.

Confédération

Au Conseil fédéral

L'Agence télégraphique suisse apprend que le Conseil fédéral a discuté, hier, la question de l'allocation de la besogne du Département de l'économie publique. Il s'est prononcé pour le maintien de la disposition suivant laquelle le président de la Confédération prend chaque année la direction du Département politique.

Groupes parlementaires

Le groupe radical des Chambres a désigné, à l'unanimité, comme son président, M. Forrer, conseiller national, à Saint-Gall. Le groupe de la politique sociale des Chambres fédérales a désigné comme président M. Scherrer-Fülleman, de Saint-Gall, et comme secrétaire, M. Weber (Saint-Gall).

Universités suisses

L'assemblée générale ordinaire de l'Association nationale des universités suisses, réunie à Berne, a discuté la question du recrutement du personnel académique. L'assemblée a été d'accord que la Confédération ne devrait pas tendre davantage pour venir en aide financièrement aux universités cantonales.

Union suisse des paysans

Réunis dans la salle du Grand Conseil de Berne, les députés de l'Union suisse des paysans, au nombre de 283, ont entendu un exposé du président, M. Jenny, conseiller national, sur la situation actuelle et celle de l'agriculture suisse. M. Jenny a été confirmé comme président de l'Union. En remplacement de quatre membres défunts du comité, l'assemblée a élu MM. Kuchter, juge cantonal à Sarnen; Martiner, directeur de l'établissement fédéral de semences à Lausanne; Stuberli, directeur et gérant de la fabrique argovienne de fromagerie à Brossier; et le député Tobler, secrétaire de la fédération des syndicats de fromagerie du Nord-Est, à Wetzlar.

décidé d'entamer des négociations de paix avec les Empires centraux, est inexacte, car elle n'est basée sur aucune donnée officielle du gouvernement ukrainien. S'il est vrai que des délégués militaires des organisations ukrainiennes au front ont demandé l'ouverture des négociations de paix, ni le gouvernement, ni le parlement ukrainiens n'ont pris jusqu'à ce moment aucune décision à ce sujet.

L'armistice sur le front russe

Berlin, 4 décembre. (Officiel.) — Le 1er décembre 1917, un armistice a été conclu avec une armée russe pour le front allant de la rive méridionale du Pripiet vers le sud jusqu'au sud de la Lipna. Les hostilités ont été suspendues sur ce secteur à partir du 2 décembre 1917, à 10 heures du soir. Des arrangements ont été pris au sujet des communications entre les deux lignes, des mouvements de troupes, des travaux de position et de l'activité des aviateurs. Un délai d'au moins 48 heures est fixé pour la résiliation de l'armistice, et les hostilités ne pourront pas recommencer avant l'expiration de ce délai.

Vienna, 4 décembre. (B. C. V.) — On communique officiellement : La délégation russe a été saluée, hier après midi, à 4 heures, par une courtoise allocation du commandant en chef du front oriental, général feld-marschall prince Léopold de Bavière, puis les négociations au sujet d'un armistice général ont commencé, sous la présidence du chef d'état-major général Hoffmann, et avec la participation des plénipotentiaires des commandements suprêmes austro-hongrois, bulgares et turcs.

Pétrograd, 4 décembre. Suivant les Vedomosti, Léning va prochainement mettre en liberté tous les prisonniers de guerre allemands et autrichiens. On voit déjà des soldats allemands en uniforme se promener dans les rues de Pétrograd.

Charles Ier aux délégations austro-hongroises

Vienna, 4 décembre. (B. C. V.) — Aujourd'hui, a eu lieu la réception solennelle des deux délégations. L'empereur a répondu aux discours des présidents des deux délégations. Il a rappelé tout d'abord la mémoire de l'empereur François-Joseph, puis il a mentionné la démission du Pape, qu'il a saluée avec une joyeuse satisfaction et a assuré qu'à l'avenir aussi il ne laisserait échapper aucune occasion de chercher à mettre fin, sur la base des droits qui lui reviennent constitutionnellement, aux souffrances de la guerre.

C'est dans cet esprit que le gouvernement commun s'est déclaré prêt à donner suite à l'invitation du gouvernement russe à entrer en négociations sur une paix générale. Le peuple russe, gravement éprouvé, peut être sûr que nous désirons sincèrement rétablir avec lui les anciennes relations cordiales de bon voisinage. D'autre part, nous devons considérer comme notre devoir le plus sacré de ne pas déposer l'épée avant que nos adversaires aient renoncé à leurs plans illusoires de partage et de violence.

L'empereur a parlé ensuite des rapports avec des Etats alliés et il a exprimé en terminant sa reconnaissance aux Etats neutres pour leur activité humanitaire en faveur des prisonniers de guerre. A la séance d'hier mardi, après midi, de la commission des affaires extérieures de la délégation hongroise, le ministre des affaires étrangères, comte Czernin, a fait un exposé de la situation. Cet exposé ne contenait rien qu'on ne sût déjà. Mais on attend la suite de son discours.

Les nouveaux abonnés à la LIBERTÉ pour 1918 recevront le journal dès le 15 décembre, sans augmentation de prix.

(Brasso), ils pénétrèrent dans le bassin pétrolier de la Prahova; prise de Sinaia.

Les événements de Russie

Au quartier général russe Pétrograd, 4 décembre. (Havas.) — On annonce, en date du 3 décembre, de source maximaliste, que l'Association des cheministes a reçu du quartier général une dépêche demandant d'empêcher l'avancement des troupes de Krielenko se dirigeant contre le quartier général.

Krielenko ne sut pas retenir ses troupes, qui encerclèrent le quartier général, lequel se rendit.

Mort du général Dukhoulac

Vienna, 4 décembre. (B. C. V.) — On annonce du quartier militaire de la presse : L'établissement de Krielenko au quartier général russe a été accompagné de combats acharnés, au cours desquels l'ancien commandant en chef Dukhoulac est mort en soldat.

Brutal évacuation de Koralof

Londres, 4 décembre. On mande de Pétrograd à l'agence Reuter : On dit que le général Koralof se serait évadé de Prisenko au cours de la nuit dernière.

Krielenko et les Cosaques

Londres, 4 décembre. On mande de Pétrograd à l'agence Reuter : Krielenko serait arrivé à Vitebsk (chef-lieu de gouvernement sur la Dvina), avec des délégués de la garnison de Pétrograd, qui ont été aussitôt arrêtés et entourés par les Cosaques. Une escarmouche se serait déjà produite et il y aurait eu des victimes.

La flotte de la mer Noire

La flotte de la mer Noire a décidé que, jusqu'à ce que la Constituante se soit réunie, tous les navires arboreront un pavillon rouge avec l'inscription : « République démocratique fédérative russe ».

Un monopole extravagant

Le nouveau gouvernement a décidé que la publication des journaux serait désormais exploitée par l'Etat et constituerait un monopole.

Les représentants de la Russie

Londres, 4 décembre. On télégraphie de Stockholm au Daily Chronicle, que, suivant une dépêche de Pétrograd, Trolzky a congédié les 160 légations et consuls russes à l'étranger qui ont refusé de reconnaître le gouvernement de Léning.

La Sibirie indépendante

Londres, 4 décembre. Le Daily Mail reçoit de Pétrograd la dépêche suivante : « D'après les informations qui arrivent ici, la Sibirie est sur le point de proclamer sa constitution en république indépendante. Les ministres ont été déjà nommés et se sont installés dans le palais du gouverneur d'Omsk. »

Le général Tcheremissof

Pétrograd, 4 décembre. Le comité révolutionnaire militaire a laissé le général Tcheremissof, ancien commandant du front nord, sortir de la forteresse Pierre-et-Paul, mais le général est gardé aux arrêts.

La grand-mère de la révolution

(A. P. R.) — La grand-mère de la révolution russe, Breschko Breschkowskaïa, âgée de 80 ans, qui avait été reçue en triomphe à Pétrograd par Kerensky et toute la population, a été arrêtée sur l'ordre de Léning et de Trolzky comme ennemie du nouveau gouvernement.

Contre M. Sazonof

Un mandat d'arrêt a été lancé contre l'administrateur des affaires étrangères Sazonof, à la suite d'une pièce diplomatique secrète qui le chargerait. M. Sazonof se cache on ne sait où.

La guerre de classe

Pétrograd, 4 décembre. L'Isvestia, organe du Soviet, proclame aujourd'hui la guerre de classe.

L'Ukraine et la paix séparée

Le Bureau ukrainien nous mande : La nouvelle publiée par un Bureau de presse de Berne, d'après laquelle l'Ukraine aurait

comptait trois membres (MM. Scherrer-Fülleman, Hofmann et Weber) et qui en compte maintenant six, grâce aux adhésions de MM. Rikli, Knellwolf et Schar (Blüde), a décidé de lancer la candidature du landamann Blumer, de Glaris, qui partage les idées des démocrates de la Suisse orientale, mais qui se complait, au parlement, dans un splendide isolement. Il y aura donc lutte pour la vice-présidence, lutte inégale, si l'on considère les groupes. Cependant les minorités réunies disposent de 88 voix au Conseil national, contre 102 voix radicales (le siège de M. Anslér n'est pas encore pourvu). Mais, la candidature de M. Blumer a été proclamée trop tard; la Droite n'était pas mise au courant au moment où son comité a pris les mesures en vue de la nomination du bureau.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 3 décembre

Communiqué français du 4 décembre, à 3 h. de l'après-midi :

Grande activité des deux artilleries, notamment dans la région de Tahure-Maisons-de-Champagne.

Sur la rive gauche de la Meuse, les Allemands ont essayé d'aborder nos lignes à l'ouest d'Avocourt et dans le secteur de Forges. Nos feux ont arrêté net leurs tentatives.

Communiqué allemand du 4 décembre :

Groupe d'armées du prince Rupprecht : Sur le front des Flandres, le feu est devenu, dans la nuit, très violent entre Poelcapelle et Ghelvelt. L'infanterie anglaise a attaqué en plusieurs vagues au nord de Ghelvelt; elle a été repoussée par notre feu et par notre contre-attaque.

Dans le secteur nord du champ de bataille de Cambrai, l'activité de l'artillerie, entre Inchy et Bourlon, a été passagèrement vive. Sur le terrain intermédiaire, des combats moins importants ont eu une issue favorable. Dans le secteur plus au sud, combats locaux très violents qui ont continué dans la journée entre Marcoing et la route de Péronne à Cambrai. Infiltrables dans leur élan, nos troupes ont arraché aux Anglais, à la grenade et à la baïonnette, des éléments de tranchées défendus avec ténacité. C'est en vain que l'ennemi a essayé de les reprendre. Des troupes badoises ont pris d'assaut le village de la Vaquerie et s'y sont maintenues malgré plusieurs contre-attaques.

Front du kronprinz allemand : Sur l'Ailette et des deux côtés de la Meuse, activité de reconnaissances. Le feu s'est intensifié par moments.

Journée du 4 décembre

Communiqué français du 4 décembre, à 11 h. du soir :

En Champagne, nous avons repoussé deux tentatives d'attaque sur nos petits postes entre Tahure et les Maisons de Champagne, et infligé des pertes à l'ennemi.

Actions d'artillerie violentes sur la rive droite de la Meuse, dans le secteur de Beaumont, et dans les Vosges, dans la région du Bonhomme.

Communiqué anglais du 4 décembre à 9 h. 20 minutes du soir :

Des concentrations d'infanterie à l'est de Gouzeaumont et vers Meuvres ont été brisées au cours de la journée par nos tirs d'artillerie, avant qu'une attaque ait eu le temps de se déclancher.

Activité de l'artillerie allemande vers la Vaquerie, ainsi qu'au nord d'Armentières, au sud-est d'Ypres et dans le secteur de Paschendale.

Communiqué allemand d'hier soir, 4 décembre :

Jusqu'ici, on ne signale aucun événement spécial d'aucun front.

IL Y A UN AN

5 décembre 1916

En Roumanie, les Impériaux resserrèrent leur front autour de Bucarest.

Dans les montagnes, au sud de Kronstadt

réclamant un régime adouci pour les réfractaires.

Ce discours devait être, probablement, une réponse au passage éloquent de l'allocution du doyen d'âge, où M. Fazy a stigmatisé le caractère criminel de certaines théories antimilitaristes. La réplique de M. Platten n'a éveillé aucun écho. On passe au Département des Finances et des domaines.

M. Michel, d'Interlaken, développant un « postulat », réclame les cloaceries de l'hôtellerie suisse. Rien ne va plus dans cette industrie, dit-il; il n'y a que les intérêts des dettes qui courent toujours! M. Michel constate que des capitaux placés dans l'hôtellerie ne rapportent plus rien depuis trois ans. Ne devrait-on pas renoncer, dans ces conditions, à la perception de l'impôt de guerre, du moins partiellement?

M. le conseiller fédéral Motta fait remarquer que la voie indiquée par le motionnaire est grosse de conséquences. Il y a d'autres industries qui souffrent de la guerre; telle, l'industrie du bâtiment. Si on entrerait dans la voie des exceptions, toute une série de contribuables voudraient en profiter comme les hôteliers. La question doit être examinée avec soin et sans précipitation; le Conseil fédéral accepte, sans s'engager à rien, le « postulat ».

Quant au projet de demander le concours financier de la Confédération pour le relèvement de l'industrie hôtelière, M. Motta fait toutes les réserves. M. Forrer, le député saint-gallois qui préside une association dont le but est d'engager les pouvoirs publics dans un sauvetage de ce genre, insiste sur l'absence d'une caisse d'amortissement organisée avec l'aide de la Banque nationale.

La proposition de M. Michel est renvoyée au Conseil fédéral, et on aborde les chapitres du Département de l'économie publique. M. le président Schulthess répond à différentes observations. Il ne peut s'agir d'appiquer immédiatement la nouvelle loi sur les fabriques dans toute son étendue. Les restrictions apportées, en vertu de cette nouvelle loi, au travail de nuit et au travail supplémentaire, ont provoqué l'opposition des fabricants et des ouvriers. La commission des fabriques aura à s'occuper prochainement d'un projet organisant les offices de conciliation prévus par la loi. L'assurance contre le chômage est, avant tout, une question d'argent; les fonds de l'impôt sur les profits de guerre ont été mis à contribution à cet effet. M. Schulthess insiste sur la nécessité d'une politique sociale très accentuée; il faudra abandonner certaines conceptions traditionnelles et ne pas s'effrayer de solutions qui, autrefois, auraient paru hardies.

Le chef du Département répond encore à M. Meyer pour lui dire que la période actuelle ne lui paraît guère propice pour aborder la discussion sur la loi concernant le contrôle des banques, projet né à la suite des catastrophes financières que l'on sait. Toutefois, la publication du projet, en vue de la discussion des idées de son auteur, M. le professeur Landmann, dans les milieux intéressés, serait opportune.

A 1 heure moins un quart, la suite du débat a été renvoyée à demain mercredi.

Au début de la séance, le Conseil avait décidé, sur la proposition de M. Gaudard, de confier l'examen du projet de relèvement des taxes postales, non à la commission des finances, mais à une commission spéciale. En fin de séance, le président a donné connaissance d'une motion de M. Bertoni qui demande que, par un acte basé sur les pleins pouvoirs, le Conseil fédéral prévienne la possibilité de suspendre l'effet des naturalisations accordées depuis le 1er août 1909 à des individus qui, depuis, s'en sont montrés indignes, en compromettant la sécurité extérieure ou intérieure de la Suisse.

Le groupe radical a décidé de porter son chef, M. Haeberlin, à la vice-présidence du Conseil national. Les radicaux bernois, qui auraient voulu qu'on nommât M. Lohner, n'ont pas réussi. Leur prestige a été atteint par les dernières élections. Celles-ci ont démontré que le parti radical bernois ne pouvait plus compter que sur la moitié du corps électoral et elles ont ramené la députation radicale à 20 sièges sur 32, au lieu de 24.

Le petit groupe de la politique sociale, qui

son frère, veux-tu tout de suite jeter cette lettre à la poste?

Amusé, le jeune homme répondit : — Comment, tu écris en cachette déjà? Tu es bien jeune, petite sœur, aussi je ne sais si je dois t'obéir.

Lucette s'impétait. — Ne dis pas de bêtises! Oui, c'est vrai, j'ai écrit sans le dire à maman, car elle m'aurait empêché de le faire. Cette lettre est pour Louis; tu comprends que je ne veux pas que Marceline s'en aille toute seule d'ici.

La figure de Paul changea et, de mauvaise humeur, il répondit :

— Quelle drôle idée! Et que dis-tu à ce monsieur qu'entre parenthèse je ne peux pas supporter? Tu ne lui apprends pas, je pense, que sa mère est morte... voleuse?

Les yeux pleins de larmes, Lucette s'indigna : — Oh! Paul, s'écria-t-elle, quel cœur me crois-tu donc? Et puis, je sais bien qu'elle n'est pas coupable.

— Vraiment! fit le jeune homme en haussant les épaules.

— Oui, je suis certaine que ce n'est pas elle qui a pris cette bague.

— Allons, tu déraisonnes. Mais sois tranquille, je mettrai ta lettre à la poste.

Sans embrasser sa sœur, il s'en alla. Dans la rue, il marcha quelque temps devant lui, sans trop savoir où il allait; le hasard le conduisit rue Royallou. Les cafés étaient pleins de monde. Il s'assit devant une table et demanda du champagne; toutes ces émotions l'avaient brisé. Une heure après il se leva; il n'avait plus qu'un désir, rentrer et se coucher. Ses membres étaient las, son corps demandait le repos.

Il arriva rue de Rivoli peu solide, le champagne faisait son œuvre : tout tournait autour de lui. S'appuyant au mur, il rassembla son énergie pour ouvrir la porte de sa chambre; il y réussit, la reforma bruyamment et se laissa tomber dans un fauteuil.

Là, anéanti, il ferma les yeux pendant plusieurs minutes. Quand il les rouvrit, plus lucide, il fut très étonné de voir que l'électricité était allumée.

Il se leva et, derrière lui, assise sur une chaise, les bras croisés sur la poitrine, la face livide, Marceline lui apparut. Il la regarda avec stupeur, se demandant s'il ne rêvait pas. Marceline ne bougeait pas, elle supporta cet examen assez longtemps, puis enfin se leva et s'avança vers le jeune homme. D'une voix qui parut à Paul toute changée, durement elle lui dit :

— Vous ne vous attendiez pas à me trouver ici!

Ce ton, cette allure troublèrent le jeune homme.

— Non, en effet, balbutia-t-il. Tu ne m'as pas habituée à ces visites nocturnes; mais si tu as besoin de quelque chose, tu as bien fait de venir, tu sais que tu peux toujours compter sur moi.

Marceline fit entendre un rire si bizarre que Paul recula effrayé :

— Oui, vous avez raison d'avoir peur, car entre nous la comédie est terminée.

— La comédie! Je ne comprends pas.

— Soyez tranquille, vous allez comprendre. Et s'avançant vers le jeune homme, le dominant de sa haute taille, elle reprit :

comme je vous vois en ce moment, fouiller dans mon armoire pour prendre de l'argent qui ne m'appartient pas. Je vous ai vu ouvrir le tiroir, saisir l'enveloppe, compter les billets, puis, joyeux, vous en aller. Osez donc, vous avez l'aplomb d'un criminel, me soutenir que je ne dis pas la vérité!

Paul, stupéfait, grelottant de peur, ne répondit pas. Marceline continua :

— Maintenant, l'histoire de la bague. Je ne la connais pas, mais je la devine : c'est vous qui l'avez volée. Vous aviez besoin d'argent, celui que vous n'aviez pris me vous suffisait pas, alors, sans songer qu'on accuserait tout le monde avant de vous accuser, vous vous êtes emparé de ce bijou et vous n'avez probablement pas eu le temps de vous en débarrasser. Alors, ne sachant où le cacher, vous l'avez mis chez moi, sans savoir que, en me salissant, vous vous salissiez vous-même.

Toute tremblante, Marceline, à bout de force, se laissa tomber sur une chaise et se mit à sangloter. Cette douleur n'eût pas le jeune homme, au contraire ses larmes lui donnèrent du courage. Marceline n'était plus qu'une femme qui pleurait; il se remit et retrouva son audace.

— Mes compliments, tu inventes des histoires charmantes, seulement si quelqu'un t'entendait, il aurait une jolie opinion de toi.

Marceline regarda Paul avec stupeur; c'était tout ce qu'il trouvait à lui dire!

Il ne se rendait donc pas compte qu'elle s'était sacrifiée pour lui, que pour le sauver elle s'était laissée accuser d'une chose honteuse et qu'elle allait partir d'ici méprisée de tous.

— Vraiment, ajouta Paul avec une audace

incroyable, tu me crois coupable de pareille chose! Mais, ma pauvre Marceline! la nuit dernière tu as eu un rêve, une vision, que sais-je! Moi dans la chambre, te volant de l'argent! Pour qui me prends-tu?

(A suivre.)

SOMMAIRE DES REVUES

Le Correspondant. — 25 novembre : I. Les raisons de l'optimisme financier : Léon Polier. — II. Silhouettes de guerre. Le général Allenby : Miles. — III. La question du Luxembourg. L'histoire. La dynastie. L'union personnelle : Un grand-ducal. — IV. A travers les provinces de France. La Normandie : Max Hély. — V. Le président Wilson et la guerre. La stratégie et la tactique politiques du président : ***. — VI. A propos d'une anthologie de la poésie catholique : Henri Brémont. — VII. La crise espagnole : Salvador Canals. — VIII. Impressions de Galicie : L. de Langalerie. — IX. Poésie. A l'épée : Marc-Adolphe Guegan. — X. Le Courcier. Clair de lune : H. Chayane de Dal-massy. — X. Chronique politique : Interim. — XI. Bulletin bibliographique.

Publications nouvelles

L'Institut italien de Zurich vient de nous présenter le premier numéro de sa publication périodique, intitulée *Perché l'Italia combatte* (Les raisons de la guerre de l'Italie), dû à la plume de M. Luigi Lodi. La brochure, richement illustrée, se termine par une étude de la dernière offensive de l'armée de Cadorna.

L'inutile sacrifice

par TRILBY

X

Le dîner réunissait la famille Russard, mais, après toutes les pénibles émotions de la journée, il fut triste. Lucette avait les yeux gonflés et rouges. Mme Russard se demandait avec effroi si Marceline n'avait pas commis d'autres vols et elle cherchait à se rappeler les choses disparues depuis vingt ans! M. Russard, tout en dînant, lisait le journal. Il ne voulait pas regarder sa fille; cette figure triste, ces yeux rouges le bouleversaient.

Paul, très calme, mangeait de fort bon appétit. Le vol de Marceline, son départ, tout cela pour lui n'avait pas grande importance; Lucette faisait bien des histoires; après tout, c'était simplement une domestique qui s'en allait. Depuis longtemps chez eux on ne traitait pas Marceline comme une domestique, elle était plutôt de la famille, on comptait avec elle, lui-même avait une certaine affection pour cette femme; mais enfin, tout était relatif. Dès que le repas fut terminé, il dit à son père qu'il allait se promener et, sans dire bonsoir à personne, il sortit.

Dans l'antichambre, comme il mettait son paletot, il fut tout étonné de voir venir Lucette. Elle avait une lettre à la main et craintive regardait tout autour d'elle.

— Paul, dit-elle très bas en s'approchant de

Dernière Heure

comment les choses se développeront par la suite en Russie.

« Contrairement aux gouvernements de l'Entente, l'Autriche-Hongrie et ses Alliés n'ont jamais songé à exercer de l'influence sur la situation intérieure de la Russie.

« En outre, les puissances de la Quadruple ont toujours été prêtes, et le sont encore aujourd'hui, à entrer en pourparlers avec le gouvernement russe occupant le pouvoir, de même qu'avec tous les autres adversaires.

« C'est avec une sympathie sincère que nous suivons les efforts du peuple russe pour ramener son sort dans des voies pacifiques. Nous souhaitons sincèrement rétablir nos anciennes relations de bon voisinage avec les peuples de Russie et entrerons de bon accord avec eux, à l'avenir, dans des relations réciproques, amicales et intenses.

« Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur la situation actuelle, nous pouvons constater, avec un orgueil légitime, que l'Autriche-Hongrie a mené jusqu'à présent avec succès la lutte défensive qui lui a été imposée.

« Partout où l'ennemi a pénétré passagèrement sur notre sol, il en a été chassé et nos armées se trouvent à une grande distance en pays ennemis, pour repousser les invasions projetées à l'avenir.

« Notre puissance militaire et maritime est intacte. Notre confiance dans l'heureuse issue de la guerre est indéfectible.

« La situation économique et financière de la Monarchie s'est révélée étonnamment forte.

« Notre but est de conclure une paix par laquelle la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie demeurent intactes.

« Nous ne visons pas d'acquisitions territoriales forcées, et pas de violences économiques; mais nous exigeons des assurances efficaces pour notre libre développement à l'avenir. Ces assurances pourraient nous être offertes par des accords munis de garanties appropriées au sujet de la réduction successive et mutuelle des armements et de la liberté des mers, avec l'introduction simultanée de l'arbitrage obligatoire.

« Nous sommes donc prêts à conclure avec nos adversaires une paix générale, équitable et honorable, qui garantisse l'intégrité territoriale de la Monarchie et son libre développement futur dans les domaines politique et économique.

« Avec la Russie, nous sommes en train d'entamer des négociations sur cette base.

« C'est pourquoi je ne suis pas non plus aujourd'hui en état de dire dans quelle mesure la paix que je viens d'esquisser peut être réalisée à l'égard des divers États. En tout état de cause, je dois déclarer qu'il ne m'est pas possible de fixer pour toujours d'une façon unilatérale nos buts de guerre désintéressés en présence des vues d'annexion ouvertement avouées de nos autres ennemis.

« Mon désir le plus cher est de préparer pour la monarchie austro-hongroise une paix qui, tout en sauvegardant les droits que nous avons défendus avec succès et tout en assurant notre avenir, apporte aux peuples une réconciliation durable.

« Dans ce désir, je me sens d'accord avec la majorité écrasante des peuples austro-hongrois.

« Je vous prie donc de me donner votre appui pour atteindre ce but.

« J'espère que nous aurons la paix par le moyen de la conciliation. Sans cela, nous l'aurons par la force, j'en suis fermement convaincu. »

Les négociations sur le front russe
Vienne, 5 décembre.
(Officiel.) — On a communiqué, mardi après-midi : Les négociations relatives à l'armistice avec la Russie ont été poursuivies aujourd'hui. Il y a eu des discussions générales sur divers points. Après midi, il y a eu des délibérations de commissions. La prochaine séance plénière est fixée au 5 décembre, au matin.

SUISSE
La neutralité suisse reconnue par les Etats-Unis
Berne, 5 décembre.
Le chargé d'affaires de la légation des Etats-Unis à Berne, a remis, le 3 décembre, au Département politique, une note de son gouvernement informant le Conseil fédéral que les Etats-Unis reconnaissent formellement la neutralité de la Suisse et déclarent, en complet accord avec l'attitude de leurs alliés, que les Etats-Unis respectent la neutralité de la Suisse et l'inviolabilité de son territoire, aussi longtemps que la Confédération maintiendra sa neutralité et que celle-ci sera respectée par l'ennemi.

La frontière italo-suisse
Lugano, 5 décembre.
La Gazette Ticinoise dit savoir que la frontière italo-suisse sera prochainement rouverte, de façon durable. Par contre, elle resterait fermée à Luino et au Simplon.

Chambres fédérales
Berne, 5 décembre.
Le Conseil national valide l'élection de M. Gotschel, dans l'arrondissement du Jura nord, par 98 voix contre 8.

Il procède ensuite à l'élection de son vice-président. M. Haerlin (Thurgovie) est élu par 101 voix des groupes de la gauche et de la droite.

M. Blumer (Glaris), candidat du groupe de la politique sociale, obtient 39 voix.

Le Conseil des Etats poursuit la discussion du projet de loi sur les conséquences politiques de la saisie infructueuse.

Sur le front occidental

Commentaire Havas
Paris, 5 décembre.
(Havas.) — Il semble qu'une accalmie se soit établie sur le front français. En effet, aujourd'hui, il n'y a eu que des actions secondaires, notamment en Champagne, devant Verdun et dans les Vosges.

Même dans le secteur de Cambrai, les Allemands n'ont plus renouvelé leurs furieux assauts contre les positions anglaises.

Leurs préparatifs d'attaque contre Gouzeaucourt et Mouvais ont été enrayés et leurs rassemblements d'infanterie dispersés et décimés par le feu de l'artillerie britannique.

Le duel d'artillerie est demeuré très actif vers le hameau de la Vacquerie, que l'état-major ennemi assure être entre les mains des Allemands.

Enfin, sur le front italien, les bulletins ennemis annoncent qu'il n'y a pas eu d'action importante, bien que la canonnade ait augmenté d'intensité sur certains points.

La conférence des Alliés
Paris, 5 décembre.
(Havas.) — Les travaux des différentes sections constituées par la conférence interalliée ont porté sur l'ensemble des questions techniques intéressant la conduite de la guerre et dont le détail ne saurait être exposé.

A l'issue de leurs délibérations, les commissaires, toutefois, ont décidé de publier les résolutions suivantes :

Section des finances. — La section financière, réunie sous la présidence de M. Klotz, ministre français des finances, a tenu de nombreuses séances au cours desquelles diverses questions financières intéressant les Alliés ont été successivement examinées. A la fin de ses travaux, la section a adopté à l'unanimité la résolution suivante : « Les délégués des puissances à la section financière estiment désirable, en vue de la coordination des efforts, une réunion régulière pour préparer les solutions relatives aux paiements, crédits et changes, et assurer ainsi une action concertée. M. Greshy, secrétaire adjoint au Trésor américain, et M. Klotz, au nom de la France, ont indiqué à la section que, dans leur esprit, cette réunion régulière devait être une organisation permanente. Les résolutions prises, ainsi que les dispositions manifestées par tous les délégués, témoignent du sentiment qu'ont tous les Alliés de la solidarité financière. Cette solidarité devra s'affirmer en pratique par une coordination des efforts qui pourra seule déterminer une utilisation judiciale des ressources et une meilleure distribution des forces. »

Section de l'armement et de l'aviation. — Les représentants des nations alliées ont examiné la situation de leurs diverses fabrications de guerre. Ils étudieront les moyens pratiques d'éviter tout double emploi et de porter l'effort de chaque nation sur les productions les plus adéquates à ses possibilités en matières premières. Une commission interalliée a été constituée pour permettre de suivre les programmes communs, leur exécution et l'application des décisions prises.

Section du blocus. — La section a examiné en premier lieu les conventions alliées avec la Suisse concernant le blocus. Comme conclusion aux réunions tenues à Paris entre les 23 et 30 novembre, les résultats suivants ont été obtenus :

1^o Le projet d'arrangement entre les Etats-Unis et la Suisse soumis à la conférence de Paris a été approuvé à l'unanimité. 2^o Les Etats-Unis nommeront des délégués pour participer aux délibérations de la commission permanente internationale des contingents, ainsi qu'à celle de la commission interalliée, à Berne.

La section a fait une étude des mesures à prendre pour assurer le ravitaillement des pays envahis. Elle a décidé que les dispositions nécessaires seraient prises pour faciliter à la commission de ravitaillement de la Belgique et du nord de la France l'accomplissement de son programme d'approvisionnement et de transport. La section a jugé à propos de soumettre à la conférence la déclaration suivante : « La prolongation de la guerre ayant amoitié une consommation de produits de toutes sortes hors de proportion avec la production, il est évident que les ressources disponibles, soit dans les pays alliés, soit en pays neutres, sont inférieures aux besoins actuels du ravitaillement. Il est donc nécessaire d'étendre de façon générale les principes posés fin juillet par le gouvernement américain. »

Les Etats-Unis déclareraient la guerre à l'Autriche-Hongrie
Washington, 5 décembre.
Le message du président Wilson propose au Congrès de déclarer la guerre à l'Autriche-Hongrie.

Le discours du comte Czernin
Vienne, 5 décembre.
(B. C. V.) — Après son exposé général (qui n'avait rien de nouveau — Réd.) le comte Czernin, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, a dit aux délégués hongroises :

« Sur le bouleversement survenu en Russie, je ne puis prononcer de jugement définitif, car les événements qui s'y déroulent ne semblent pas avoir encore abouti à une conclusion définitive. En tout cas, il paraît certain que, avec la chute de l'ancien régime, les piliers fondamentaux de l'ancienne politique impérialiste et panslaviste se sont aussi effondrés.

« Ce qui est hors de doute également, c'est que les milieux enclins à la paix représentent la majorité écrasante du peuple russe.

« Je ne puis naturellement pas pronostiquer

LA VIE ECONOMIQUE

Le rationnement du pain en France
Un décret fixe la ration de pain comme suit :

- Les travailleurs de gros métiers, les travailleurs agricoles autres que ceux alimentés par les céréales laissées aux producteurs pour la consommation familiale, les personnes disposant de ressources très modestes : hommes de plus de 16 ans, 600 grammes; femmes de plus de 16 ans, 500 grammes.
- Les travailleurs de petits métiers, les personnes disposant de ressources modestes : hommes de plus de 16 ans, 400 grammes, femmes de plus de 16 ans, 300 grammes.

Tous les consommateurs non compris dans ces deux catégories : hommes de plus de 16 ans, 200 grammes, enfants des deux sexes de 16 ans et au-dessous, 200 grammes.

L'importation du charbon en novembre
On nous écrit de Berne :

Au mois de novembre, les importations de charbon — y compris quelques dizaines de milliers de quintaux métriques venant de France — se sont élevées à :

Houille	956,361 q. m.
Lignite	2,445 »
Coke	308,093 »
Briquettes	292,581 »
Total	1,559,480 q. m.

C'est le résultat le plus faible qui ait été enregistré depuis le début de la guerre.

FAITS DIVERS

SUISSE
Tuë par un arbre
M. William Jotterand, âgé d'une quarantaine d'années, marié, père de famille, a été tué, hier, par la chute d'un arbre, près d'Allaman (Vaud).

Incendie d'une brasserie
Les grands bâtiments de la brasserie genevoise de Grange-Canal ont été détruits, hier après-midi, par un incendie. Les dégâts sont évalués à plus de 300.000 francs.

Saisi par une transmission
A Boncourt, le jeune J. Dupré a été pris par la courroie de transmission d'une batteuse mécanique et a eu la jambe droite arrachée. L'état de la victime est désespéré.

Un vieillard s'égare et se noie
A Langnau (Berne), un pensionnaire d'un asile de vieillards, nommé Jean Reber, est tombé, de nuit, dans une rivière et s'est noyé.

FRIBOURG

La « Columbia »
A Notre-Dame de Bourguillon
Jeu de l'après-midi, 29 novembre, la Columbia, société académique groupant les étudiants américains à l'université de Fribourg, au nombre d'une quarantaine de membres, entourés d'amis et d'invités, a fêté le quinzième anniversaire de sa fondation, à Notre-Dame de Bourguillon.

Il y eut office solennel, avec diacre et sous-diacre, célébré par le R. P. van der Wildenberg, O. P., recteur (regens) du Convict Albertinum, Te Deum et bénédiction du Très Saint Sacrement. De très beaux chants furent exécutés par le chœur des Missionnaires de la Sabote, sous la direction du R. P. Bauderou.

La Columbia avait déjà commémoré religieusement, à Notre-Dame de Bourguillon, le cinquième et le dixième anniversaire de sa fondation.

Le concert pour la nouvelle église de Saint-Pierre
Le comité remercie les nombreux paroissiens qui ont déjà répondu à son appel. Il prie les retardataires de lui adresser leur adhésion au plus tôt, par écrit ou verbalement.

Le concert, dont la date n'est pas encore fixée, n'aura pas lieu avant Pâques. Il faut premièrement préparer les morceaux du programme de façon à faire de la bonne besogne artistique. Les exécutants comprennent que, outre l'œuvre pie, il y a une œuvre d'art à accomplir. La préparation doit donc être soignée de telle sorte que le concert profite non seulement aux auditeurs mais aux chanteurs eux-mêmes par l'occasion qui leur est donnée de se familiariser avec une musique nouvelle pour beaucoup d'entre eux.

Les répétitions seront annoncées ultérieurement. Elles auront lieu au Lycée, 3^e étage, dans la salle mise gracieusement à la disposition du chœur mixte, depuis sa fondation, par l'Université.

Le chœur mixte ne possède pas de piano, mais un méchant harmonium, insuffisant pour la préparation d'un grand concert. Le comité veut en outre restreindre tous ses frais pour affecter une belle somme, comme il l'espère, au fonds de bâtisse de la nouvelle église. Quelle est la personne charitable entre toutes pour confier au directeur du chœur jusqu'à un concert son piano, qu'elle n'utilise pas ou n'utilise que très rarement ? L'instrument sera pris à domicile et il sera l'objet des plus grands soins. Que cette personne veuille bien au plus tôt se faire connaître à M. le Curé de Saint-Pierre. Elle participera grandement ainsi à l'œuvre de son église et méritera une part, non la moindre, de la réussite du concert.

Les trottoirs en hiver
La Direction de la Police locale rappelle au public l'art. 24 du règlement de police de la ville de Fribourg, qui dit :

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires de maisons, ou les locataires du rez-de-chaussée, sont tenus de faire balayer la neige, piquer et enlever la glace de leurs trottoirs. Ils

doivent y répandre du sable, s'ils sont glissants. et se conformer aux directions de la Police. Le sable est mis à la disposition du public dans des caisses placées sur différents points de la ville.

Une plaquette
On nous écrit :

Nous avons sous les yeux une délicieuse plaquette, venue à son heure, et appelée à faire son chemin : *Ma Légende*. C'est une série de gracieuses compositions dues à la plume délicate et sûre de M. Eugène Reichlen, présentées par un avant-propos plein de charme de l'ami du vieux Fribourg qu'est M. Auguste Schorderet. Nous ne savons lequel des deux louer davantage, l'artiste habile ou l'écrivain aimé; nous nous résumons en disant que le dessinateur et l'écrivain se sont, dans le cas particulier, admirablement complétés pour créer un tout bien actuel et d'un goût parfait. Nous ne doutons pas que cette plaquette ne soit enlevée bien vite par les nombreux amis du vieux Fribourg qui visiteront notre traditionnelle fête de la foire de la Saint-Nicolas.

Pour les joueurs
La Direction de la police locale rappelle le teneur de l'art. 14 du règlement de police qui prévoit l'interdiction de se luger sur la voie publique, en dehors des endroits désignés, sous peine de confiscation de luge et amendes.

On est autorisé à se luger sur les seuls endroits ci-dessous désignés : Au marché des pommes de terre (avenue des Cordeliers, route et trottoir non compris) ; au Karweg ; route de Bertigny, jusqu'au café Beau-Site ; à l'ancienne route de Tavél, depuis la Heitera à la chapelle de Saint-Barthélémy. La piste du Salsianum-Tivolis est réservée, pendant la journée, aux petites luges ; les bobsléists ne pourront l'utiliser qu'à partir de 8 heures du soir.

La « Liberté » à Romont
Le kiosque de la gare de Romont ayant été fermé, on pourra, dès ce jour, acheter la *Liberté* chez M. Panchaud, négociant à Romont.

Route Romont-Fribourg
En vue de permettre l'achèvement des travaux de déviation et d'abaissement de la route cantonale Romont-Fribourg, entre la gare de Romont et Les Chavannes, la circulation devra s'effectuer sur la partie de la route déjà terminée.

Les conducteurs de véhicules sont invités à circuler avec prudence et à une allure très modérée à cet endroit, afin d'éviter des accidents.

Institut des Hautes Etudes
Jeudi, 6 décembre, à 4 h. 1/4, conférence du R. P. de Langen-Wendels. Discussion sur les matières du cours de religion.
A 5 h. 1/4, conférence du R. P. Mandonnét : La vie de l'étudiant au moyen âge.

Apostolat de la Prière
Réunion, dimanche, 9 décembre, à 8 h. 1/4 du soir, à l'église des RR. PP. Cordeliers. Sermon et bénédiction du Saint Sacrement.

Eglise de la Visitation
1^{er} vendredi de décembre
Garde d'honneur du Sacré-Cœur
7 h. 20. Messe, suivie de l'Amende honorable et de la bénédiction du Saint Sacrement.
5 h. soir. Réunion mensuelle des associés de la Garde d'honneur. Sermon. Consécration. Bénédiction.
Le Très Saint Sacrement restera exposé toute la journée.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG
Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale.
Cercle d'études de l'Union des travailleurs. — Ce soir mercredi, à 8 heures, séance au local, rue Zähringen.
Société d'épargne « La Fourmière ». — Ce soir, à 8 h. 1/2, assemblée statutaire au local, Café Richemont. Traclandum. Désignation du jour de répartition des cotisations.

FOOTBALL
Le F. C. Fribourg recevra, dimanche prochain, 9 décembre, la visite de la brillante équipe chaux-de-fornière Etoile I. Le match comptera pour le championnat suisse Série A.
On comprend l'importance que nos footballeurs attachent à cette rencontre, quand on sait que deux victoires encore au premier tour classeraient Fribourg I au second rang, immédiatement après Servette, de Genève.

Calendrier

JEUDI 6 DECEMBRE
SAINT NICOLAS, évêque, Patron de la ville et du canton de Fribourg
Encore enfant, saint Nicolas se fit remarquer par son attrait pour la pénitence et le soulagement des pauvres. Son amour pour le jeune âge l'en a fait prendre pour patron, comme il l'est aussi des marins pour avoir apaisé une horrible tempête par ses prières.

NEURALGIE MIGRAINE MAUX DE TÊTE
KEFOL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
Boitez le
STIMULANT
Aperitifs au Vin et Quinquina

celles la meilleure et la plus rationnelle de la Confédération. Elle attend aussi l'introduction d'un impôt sur la bière. Elle n'admettrait l'impôt des eaux-de-vie non astréintes au monopole que si la bière est imposée en même temps.

L'élevation des taxes postales
La commission des finances du Conseil des Etats a discuté, hier, le projet du Département des postes concernant l'élevation des taxes postales. Elle l'a adopté avec quelques modifications de texte. La commission a supprimé la disposition limitant à cinq ans la durée des augmentations prévues.

Le dépeuplement des campagnes
Au Conseil national, une motion a été déposée, hier, invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur les mesures à prendre, pour enrayer le dépeuplement qui menace les communes agricoles et montagneuses notamment contre le danger d'une émigration des travailleurs agricoles après la guerre.

CANTONS

SCHWYTZ

Casino de Schwytz. — On nous écrit :

Le gouvernement a autorisé une loterie en faveur de la construction d'un bâtiment approprié, ce que les Schwytzois appellent Casino. Le tirage de cette loterie aura lieu irrévocablement le 31 décembre prochain, selon une décision prise par le Département de justice et police du canton de Schwytz. La loterie comprend 13,119 lots gagnants de 125,000 fr. en espèces. Les lots principaux sont de 40,000, 10,000 et 5,000 fr., et le prix du billet n'est que de 50 cent.

Le jubilé du général

Les officiers de l'état-major de l'armée ont offert hier soir, à l'hôtel Bellevue, à Berne, un dîner à l'occasion du 50^e anniversaire de l'entrée du général Wille dans le corps des officiers.

Le dîner comptait 85 convives, parmi lesquels le colonel von Sprecher, l'adjutant général colonel Brügger, le médecin d'armée, etc.

Devant le couvert du général, avait été placée une superbe jardinière à croix blanche sur fond rouge, ainsi qu'une belle coupe en vermeil, offerte au général par l'état-major.

L'adjutant général s'est fait l'interprète, auprès du général Wille, de la reconnaissance de l'armée et du pays.

Le général a remercié avec humeur. Son but antique a toujours été d'assurer la défense du pays, avec la précieuse et nécessaire collaboration de tous.

Le général a exprimé l'espoir de pouvoir saluer bientôt l'avènement d'une paix générale. Le 1^{er} décembre, un premier dîner avait été offert par le Conseil fédéral. Les commandants de camps et les divisionnaires y ont pris part.

La Suisse et la guerre

Frontière française
La frontière française a été rouverte, hier soir, mardi, à 7 heures. Cette rouverture serait décidée pour un temps indéterminé.

Aide aux agriculteurs français
A la suite d'une décision de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, il a été expédié, hier soir, de Genève, à destination des régions dévastées de la France reconquise, deux cents chèvres et dix vaches.

L'espionnage
La Cour pénale fédérale, réunie à Genève, a rendu son jugement dans le procès intenté à la femme Schubart et au technicien Duplan, pour espionnage au profit de l'Allemagne.

La femme a été condamnée à deux mois et demi de prison, compensés par la préventive, 200 fr. d'amende et deux ans d'interdiction de séjour ; D. a été condamné à deux mois de prison, compensés par la préventive, et 100 fr. d'amende.

Echos de partout

CLEMENCEAU ET LA LANGUE
Un jour, un inspecteur d'Académie eut un conflit avec son préfet au sujet d'une nomination d'instituteur, réclamée pour des motifs politiques. L'un en référa au ministre de l'Instruction publique, l'autre, au ministre de l'Intérieur. Finalement, ils furent appelés à s'expliquer tous deux devant le Tigre.

L'inspecteur d'Académie soutint sa thèse avec une abondance et une précision d'arguments qui frappèrent M. Clemenceau.

— Savez-vous, jeune homme, que vous êtes très fort, lui dit-il. Vous mériteriez un poste bien plus en vue, une préfecture par exemple. J'y songerai.

— Je vous remercie de votre bienveillance, monsieur le Président, dit l'inspecteur d'Académie, je m'en rappellerai.

M. Clemenceau fronça le sourcil. Il se donna pas suite à sa promesse. Il disait :

— Il est épatant, ce petit universitaire, j'en aurais fait un préfet s'il avait parlé le français un peu moins mal.

MOT DE LA FIN

A Paris ?

— Mais si, nous avons des hommes énergiques... Seulement, on leur fait perdre trop de temps à des discours...

— C'est vrai, il ne leur manque que de ne pas avoir la parole !

